PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban, relative au budget, tenue le **mardi 13 janvier 2015 à 20h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 20h51.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il sera présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 037-01-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c.C-19).*

RÉSOLUTION 038-01-15
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre l'adoption et demande que ses motifs soient consignés :

> « Monsieur Xavier-Antoine Lalande mentionne qu'il a reçu les documents que quelques heures avant la séance et qu'il ne veut pas payer les frais d'une planification tardive.»

ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2015 telles que présentées, à savoir:

REVENUS	2015
Taxes générales	10 461 520 $
Eau	149 430 $
Matières résiduelles	610 550 $
Taxes sur une autre base	521 930 $
Service de la dette	209 670 $
Paiement tenant lieu de taxes	114 060 $
Autres revenus	2 775 070 $
Transferts	485 910 $
TOTAL	**15 328 140 $**

CHARGES	2015
Administration générale	2 109 800 $
Sécurité publique	3 195 860 $
Transport	3 651 510 $
Hygiène du milieu	1 438 820 $
Santé et bien-être	4 500 $
Aménagement et urbanisme	526 980 $
Activités récréatives	1 507 230 $
Activités culturelles	640 390 $
Frais de financement	453 500 $
Affectations	1 799 550 $
TOTAL	**15 328 140 $**

RÉSOLUTION 039-01-15
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015, 2016 ET 2017

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, à chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre l'adoption et demande que ses motifs soient consignés :

> « Monsieur Xavier-Antoine Lalande mentionne qu'il a reçu les documents que quelques heures avant la séance et qu'il ne veut pas payer les frais d'une planification tardive. »

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017.

RÉSOLUTION 040-01-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2015 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mardi 09 décembre 2014 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT que lecture du règlement est faite séance tenante par la greffière;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre l'adoption et demande que ses motifs soient consignés :

> « Monsieur Xavier-Antoine Lalande mentionne qu'il a reçu les documents que quelques heures avant la séance et qu'il ne veut pas payer les frais d'une planification tardive. »

D'ADOPTER le règlement numéro 587-2015 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVES AU BUDGET

La période de questions s'est tenue de 21h21 à 21h43.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Andrée Habel

- ✓ Dans quelle catégorie se retrouve les dépenses du Service de sécurité incendie;
- ✓ Dans quelle catégorie se situe le déneigement;
- ✓ La possibilité d'avoir copie du budget détaillé;
- ✓ Dans quelle catégorie se retrouve les dépenses relatives aux inondations du 24 juin 2014;
- ✓ La Ville a-t-elle réservé un montant au budget 2015 pour la gestion des eaux de surface;
- ✓ Les terrains de soccer de monsieur Lafrance;
- ✓ La fluctuation du revenu concernant l'eau.

Monsieur Éric Milejours

- ✓ Possibilité d'obtenir le tableau du programme triennal d'immobilisation;
- ✓ La hausse de taxe;

- ✓ La réception de plaintes pour la collecte des ordures durant la période des fêtes;

- ✓ Délai de transmission du budget aux membres du Conseil.

Madame Isabelle Villeneuve

- ✓ L'achat de plusieurs véhicules pour l'année 2015;

- ✓ L'horaire de collecte des ordures ménagères.

Madame Jeanne Binette

- ✓ Publication des prévisions budgétaires dans le Colombanois;
- ✓ La collecte des ordures ménagères.

RÉSOLUTION 041-01-15
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h44 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais Maire	Me Stéphanie Parent Greffière